

SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2026 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	11
présents	
ou représentés	9
votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

N°30062026-003

Date de la convocation
19/06/2026

OBJET

MOTION DE SOUTIEN A
LA LOI INTEGRALE
VISANT A LUTTER
CONTRE LES
VIOLENCES SEXISTES
ET SEXUELLES
COMMISES A
L'ENCONTRE DES
FEMMES ET DES
ENFANTS

Le Maire,


Nicolas JAFFEUX
Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,



Jérôme ANDRODIAS

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. JAFFEUX Nicolas, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes CHADEYRAS Sylvie, MONIER Isabelle, PALHEIRE Virginie, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, TROIS-VALETS Gilles, UHRY Damien
Absents (excusés) : Mmes LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline,

Secrétaire de séance : M. ANDRODIAS Jérôme

Chaque année en France, selon a Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les trois minutes.

La petite Lyhanna fait partie de ces victimes innocentes. Sa mort a profondément choqué les Françaises et les Français à juste titre. Elle révèle des failles importantes et persistantes dans la protection des victimes et le traitement judiciaire des violences sexuelles.

Cette situation doit s'arrêter. Le 25 novembre 2025, des députés venant de différentes familles politiques – sur proposition de Céline THIEBAULT-MARTINEZ, députée socialiste – ont déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détection systématique, de signalement et de la protection des victimes,
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquête et des services de protection de l'enfance,
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles,
- Le renforcement de la formation obligatoire des professionnels,
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles.

Cette loi intégrale, voulue par plus de 150 associations, doit être discutée au plus vite au Parlement.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28/07/2026

ID : 063-216304451-20260630-30062026003-DE